

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2024-156

OBJET : Arrêté de délégation de signature de Mme Christine SALMON, Maire, à Mme Mathilde BOUÉ, directrice des régies de l'eau et de l'assainissement

Le Maire des Monts d'Aunay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-19 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire, des Maires délégués et des Adjoints en date du 25 mai 2020 ;

Sur proposition de la Directrice des Services,

Considérant que, dans un souci d'organisation efficiente du service, il est nécessaire de donner délégation de signature aux agents communaux ;

ARRÊTE

Article 1 – Il est donné délégation, sous la surveillance et l'autorité du Maire, à Mme Mathilde BOUÉ, directrice des régies de l'eau et de l'assainissement pour la signature des bons de commande d'un montant maximum à 500 €.

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète,
- Monsieur le comptable public,
- L'intéressée,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 10 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le

Signature de Madame Mathilde BOUÉ :